

SECONDA SESSIONE ORDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 18 E 19 NOVEMBRE 2021

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021

2021 / O2/048

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Avenir du musée Pasquale Paoli di Merusaglia

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question,

Avant le 1^{er} janvier 2018, le musée Pasquale Paoli appartenait au Département de la Haute-Corse. En application de la loi NOTRe, il est désormais intégré à la direction du Patrimoine de la Cullettività di Corsica.

Il faut savoir que jusqu'en novembre 2019 et la nomination d'un chef de service, les conservateurs en poste géraient également d'autres musées ce qui ne facilitait pas la situation.

Longtemps délaissé par ses anciens gestionnaires, le musée ne jouit actuellement pas du rayonnement qu'il mérite. La signalétique reste obsolète, la divagation animale est omniprésente et la maison située à proximité du musée qui menace de s'écrouler présente un danger non négligeable tant pour les visiteurs du musée que pour le personnel.

Aujourd'hui, de nombreux efforts ont été consentis par la Cullettività di Corsica. Dans un premier temps, en termes de signalétique, un panneau à proximité du musée a été mis à jour (logo de la CdC et nouveaux horaires du musée) et installé le 20 octobre 2021. Concernant les panneaux de signalisation sur l'axe routier, un projet de signalétique a été initié par la Direction du Patrimoine avec la Direction des routes, et

une nouvelle proposition de signalétique sera proposée incluant le projet de Strada paolina entre Ponte Novu et U Ponte à a Leccia.

Concernant la visibilité du musée sur Internet, elle est aujourd'hui, quasi inexistante. Cependant, un marché de création d'un site internet est en cours. Dans le même temps, un projet global de création des sites internet des musées de la Collectivité a été initié par le service de la Valorisation du patrimoine. Le prestataire qui en a la charge va prendre contact avec le musée afin d'établir une stratégie efficace pour que le musée puisse avoir une véritable vitrine numérique.

Concernant le parking du musée, le Département du Cismonte avait pour projet de créer un parking d'accueil pour les visiteurs du musée. Malgré la réalisation de plans par le service des bâtiments, le projet n'avait pas abouti. Les terrains concernés sont privés ou communaux. A ce titre, nous avons prévu de continuer les échanges avec la commune de Merusaglia et d'avoir une rencontre entre les services de la Cullettività et la municipalité afin d'établir la faisabilité ou non d'un parking proche du musée.

Le problème de la divagation animale n'est malheureusement pas propre au village de Merusaglia mais elle pose problème concernant la sécurité des visiteurs et des personnels. Ainsi, fin novembre 2021, l'entrée du musée sera protégée par la pose de deux balustrades métalliques en protection de l'œuvre *Illuminissimi* de l'artiste Dominique PAOLINI. Cependant, les accès menant au musée et au bureau seront toujours accessibles aux animaux en divagation. Comme vous le savez le bâtiment est propriété de la Cullettività mais l'allée d'accès reste toutefois communale.

D'autre part, la bâtisse en ruine à proximité du musée, appelée Maison Polidori fait l'objet de l'attention des différents responsables du musée. En effet, dès les années 1980, Mme SERAFINI, Conservateur du musée, avait proposé au Département de la Haute Corse d'acquérir cette maison située sur la parcelle 220 afin d'y créer un espace d'exposition et la réserve du musée. Ce dossier n'a jamais abouti. Depuis, l'édifice n'a cessé de se dégrader et est en ruine, présentant un danger tant pour l'accès au bureau du musée que pour la route qui traverse Merusaglia.

Cependant, à l'instant où nous parlons et en vertu des pouvoirs de police générale dont dispose le maire, notamment la police des édifices menaçant ruine, il appartient à ce dernier, au titre du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'empêcher l'accès à l'immeuble menaçant ruine (pose de barrières, panneaux annonçant le danger, etc.).

Par ailleurs, le maire peut aussi exécuter la mesure applicable aux parcelles en état d'abandon.

Cette procédure menée par la mairie qui céderait ensuite la bâtisse à la CdC peut être l'une des solutions que nous devons aborder car elle a déjà fait preuve de son efficacité et de sa rapidité dans d'autres communes de l'île.

Enfin, le Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée a été rédigé en 2020. Ce document stratégique dote le musée d'une feuille de route pour les cinq ans à venir. Le PSC prévoit le développement des collections et leur étude pour que le

musée devienne un centre de diffusion et de savoir sur La Révolution corse, Pasquale Paoli et l'Europe des Lumières.

Dans le même temps, le musée est placé au cœur du projet territorial de la Strada paolina initié par la Collectivité de Corse, qui prévoit la création d'un itinéraire historique, culturel, pédagogique et touristique autour des lieux emblématiques de la Révolution corse du XVIIIème siècle en Castagniccia : Ponte Novu, couvents d'Orezza, de Casabianca, du Boziu et de Merusaglia, maison natale de Pasquale Paoli, jusqu'à la ville de Corti et le couvent des Capucins.

Merusaglia, commune de naissance de Pasquale Paoli, est évidemment un maillon essentiel de cette chaîne historique.

Le projet de restauration de l'édifice du Couvent Saint François, porté par la commune en partenariat avec l'association Saint François d'Assise de Merusaglia, fait d'ailleurs, à ce titre, l'objet d'un soutien fort de la part de la Collectivité de Corse (via le Comité de Massif et le service du Patrimoine) dans le cadre de la Strada Paolina.

Sur la première tranche de rénovation du Couvent, chiffrée à 2 469 534,62€, la participation de la Collectivité s'élèvera à 80%, soit une subvention sur cette tranche de près de 2 millions d'euros (1 975 627,70 €) .

Par ailleurs, il est important de signaler que le musée de Merusaglia est situé dans un territoire rural et enclavé. Cette situation géographique a pour résultat une faible fréquentation du musée (de 5 000 à 9 000 visiteurs par an). Cependant, à travers les nombreux projets autour du musée, nous espérons dynamiser le nombre de visiteurs en se tournant principalement vers les écoles, collèges et lycées, ce que nous avons déjà commencé à faire. La Cullettività di Corsica se doit de soutenir une réappropriation globale du territoire par ses habitants ainsi que la sensibilisation des scolaires à leur histoire, leur culture, leur langue et leur patrimoine. De plus, cette politique de valorisation culturelle et patrimoniale permet d'actionner des leviers économiques afin de favoriser une économie identitaire et un développement maîtrisé du territoire.

Ainsi, vous pourrez donc reconnaître l'important travail qui est mené par les services pour rechercher des solutions pour que le Musée Pasquale Paoli trouve la place qui est la sienne au sein des musées de Corse et de notre politique de valorisation patrimoniale et historique.

A ringraziavvi !